

République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement de Mamers

Commune de la Ferté-Bernard

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2026-07-02

Relative au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional des Pays de La Loire au titre du Contrat Territorial EAU Huisne Aval 2024-2026 pour les travaux de mise en sécurité et de restauration hydromorphologique du site du barrage de Quincampoix sur l'Huisne

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande publique en vigueur,
- VU la délibération du 7 avril 2026 prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégation d'attributions de l'organe délibérant et autorise Monsieur le Maire à :
 - Demander à tout organisme financeur, sans limite de montant, l'attribution de subventions
- VU la délibération 2024/01/02 autorisant le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional pour les travaux de mise en sécurité et de restauration hydromorphologique du site du barrage de Quincampoix sur l'Huisne,
- VU la délibération complétive n° 2024/02/03 précisant que la demande est relative non seulement aux travaux mais également aux études,
- ➔ **Considérant** la consultation lancée (conformément au Code de la commande publique) afin de retenir les entreprises chargées des travaux de mise en sécurité et de restauration hydromorphologique du site du barrage de Quincampoix sur l'Huisne,
- ➔ **Considérant** qu'à l'issue de cette consultation,
 - quatre offres ont été déposées pour le lot 1 - Travaux de mise en sécurité et mesures d'accompagnement,
 - une offre pour le lot 2 – Travaux d'abattages sélectifs,
- ➔ **Considérant** que l'analyse des offres a permis de retenir :
 - Pour le lot 1 – Travaux de mise en sécurité et mesures d'accompagnement, la Société CHARIER TP (44550 Montoir en Bretagne) pour un montant de 292 570 € HT,
 - Pour le lot 2 – Travaux d'abattages sélectifs, la Société GC Service Forestier (72600 Saint Longis) pour un montant de 10 222,94 € HT,

DECIDE

A. Jichie

15 JUL. 2026

Article 1 : De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional des Pays de La Loire, au titre du Contrat Territorial EAU Huisne Aval 2024-2026, pour les travaux de mise en sécurité et de restauration hydromorphologique du site du barrage de Quincampoix sur l'Huisne (conformément au plan de financement ci-joint).

Article 2 : D'effectuer toutes démarches et de signer tous documents visant à l'obtention et au versement de cette subvention.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mamers,
- Madame la Trésorière de la Ferté Bernard.

Fait à La Ferté Bernard, le 06 juillet 2026

Le Maire,


Didier REVEAU

